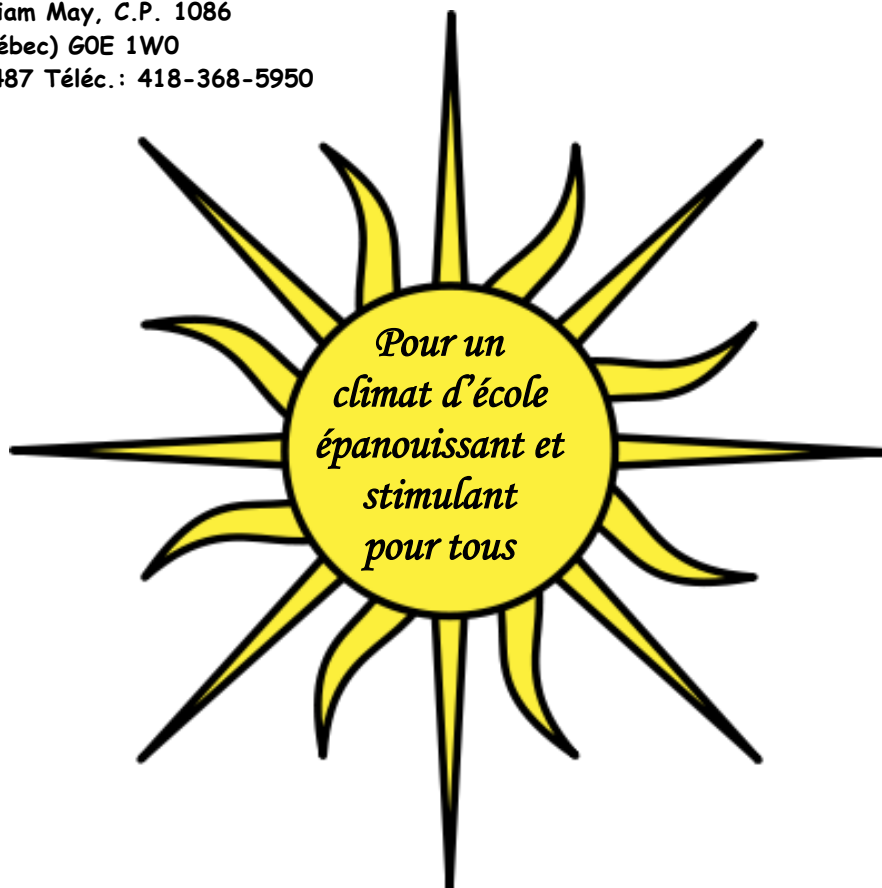




# CODE DE VIE 2018-2019

École des Prospecteurs  
530, avenue William May, C.P. 1086  
Murdochville (Québec) G0E 1W0  
Tél: 418-784-2487 Téléc.: 418-368-5950



## **NOS VALEURS : *Respect, valorisation, estime et autonomie***

*Pour l'élève, respecter le code de vie, c'est un apprentissage nécessaire à son développement personnel et social et une responsabilité qui facilite sa réussite.*

*Pour l'adulte, respecter le code de vie, c'est aider à acquérir de bons comportements.*

Que ce soit **dans la classe**, à **l'intérieur de l'école**, **sur le terrain de l'école** ou **lors des sorties**, tous les membres du personnel (enseignants, personnel non-enseignant, direction) ont le **pouvoir** et le **devoir** d'interpeller un élève lorsqu'il y a un manquement au code de vie de l'école. De plus, le code s'applique **en tout lieu et en tout temps** en ce qui concerne le comportement d'un des élèves à l'égard d'un autre élève ou d'un membre du personnel.

- Contenu :
- 1.1 Règles des secteurs primaire et secondaire
  - 1.2 Conséquences
  - 1.3 Gestion des comportements graves
  - 1.4 Informations générales

## **1.1 Règles et exigences des secteurs préscolaire, primaire et secondaire**

1. Je respecte le personnel et les élèves dans mes paroles, mes gestes et mon attitude.
2. Je circule calmement.
3. Mes actions sont non-violentes
4. Je respecte le matériel scolaire, y compris les livres de bibliothèque, le matériel de mes pairs, ainsi que les locaux et le mobilier mis à ma disposition.
5. Je respecte l'environnement intérieur et extérieur de l'école en utilisant les poubelles pour jeter mes déchets ou les boîtes bleues pour le recyclage.
6. J'exécute les consignes données par tout membre du personnel de l'école.
7. Sur la cour et dans l'école, je ne circule pas en planche à roulettes, en patins à roues alignées, en souliers à roulettes, en vélo, etc.
8. Je respecte les heures d'arrivée. Je ne quitte pas le terrain de l'école pendant les heures de cours ou les récréations. Au préscolaire et au primaire, je circule par la porte du primaire. Au secondaire, je circule par la porte du secondaire. La porte principale avant est utilisée uniquement par le personnel.
9. Je fais motiver tout retard, absence ou départ de l'école par mes parents (appel ou agenda).
10. Je respecte la politique alimentaire en évitant d'apporter des arachides et des noix. J'apporte des aliments sains, même lors des sorties.
  - Collations : fruits, légumes, produits laitiers, jus 100% pur, eau
  - Dîner : repas principal « santé », légumes, fruits, dessert, jus 100% pur, eau
11. –**Préscolaire et primaire** : Je n'apporte aucun appareil électronique à l'école (ex : MP3, Ipod, téléphone cellulaire, console de jeux, etc.), sauf lors d'occasions spéciales autorisées par l'enseignant.  
–**Secondaire**: Aucun appareil électronique n'est autorisé sur les heures de cours, sauf lors d'occasions spéciales autorisées par l'enseignant et ce peu importe le lieu où l'élève se trouve. Les cellulaires sont autorisés uniquement en dehors des heures de cours.  
  
\*N.B. : L'école se dégage de toute responsabilité s'il y a perte ou vol de ces appareils. Il est conseillé de mettre un cadenas sur son casier afin de protéger ses biens.
12. J'utilise le système informatique à des fins pédagogiques seulement.
13. Je respecte le **code vestimentaire** :

### **Pour le préscolaire et le primaire :**

- Le dessus de l'épaule est recouvert (bretelle large acceptée) ;
- Les ouvertures sur la poitrine, dans le dos et sous les bras sont peu prononcées ;
- Le tronc est recouvert jusqu'au pantalon ou la jupe ;
- Le bermuda, la robe ou la jupe descend au moins jusqu'à mi-cuisse en position assise ;
- Le port de vêtements incitant à la violence ou non conformes aux valeurs véhiculées par l'école (respect, valorisation, estime et autonomie) est strictement interdit (ex : logo de feuilles de marijuana, logo véhiculant un message haineux et/ou incitatif, etc.) ;
- Le port de chaussures d'intérieur dans les locaux de classe est obligatoire, pour maintenir l'école propre et pour une question de sécurité.
- Le port de couvre-chef (chapeau, casquette, ou ce qui couvre la tête au complet) n'est pas autorisé dans l'école.



## 1.3 Gestion des comportements graves

Certains comportements sont inacceptables dans notre école, ce qui signifie que la tolérance est **nulle** s'ils se présentent. L'intervention à laquelle on procède se déroule en tenant compte des circonstances et de la gravité de l'acte commis.

### Comportements graves à incidence légale<sup>1</sup>

- ❑ Vol
- ❑ Vandalisme
- ❑ Violence physique : agression, bataille, coups avec blessure
- ❑ Taxage
- ❑ Possession, consommation ou vente de drogue, de boisson alcoolisée ou de tabac
- ❑ Possession d'un objet susceptible de blesser (ex. : arme blanche)
- ❑ Falsification de signature
- ❑ Déclenchement de l'alarme incendie sans raison
- ❑ Action dangereuse (ex. : appel 911 sans raison)
- ❑ Intimidation, harcèlement, menace sous toutes leurs formes, y compris par moyens électroniques
  - **Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire.**
  - **Il est défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire.**

## Comportements graves sans incidence légale<sup>2</sup>

- ❑ Impolitesse grave
- ❑ Absences répétées et injustifiées
- ❑ Refus d'obéir à l'autorité
- ❑ Non respect à répétition des règles de vie de l'école
- ❑ Désorganisation volontaire lors de suppléance
- ❑ Participation ou incitation à un désordre collectif (ex. : manifestation non autorisée)
- ❑ **Il est strictement interdit d'avoir en ma possession tout appareil électronique (téléphone cellulaire, MP3, appareil photo, dictionnaire électronique\*, etc) pendant les cours.**  
**électronique ou un enregistreur vocal pour les élèves dont le plan d'intervention le prévoit.**
  - **Conséquences : Mon appareil électronique sera confisqué pour l'équivalent d'une journée de classe et j'aurai la note zéro si je suis en évaluation.**

## Conséquences et démarche d'intervention

- ❑ Je suis retiré immédiatement de l'activité en cours et référé à un intervenant.
- ❑ J'appelle mes parents et ils sont invités à venir rencontrer sur-le-champ les intervenants.
- ❑ Je fais une réflexion sur la situation.
- ❑ Je suis rencontré par la direction et un éducateur pour l'établissement des faits.
- ❑ Je suis suspendu à la maison ou à l'école de 1 à 5 jours selon la gravité de la situation et la fréquence de mon implication.
- ❑ Pendant la suspension, je dois prévoir des gestes de réparation et accomplir le travail scolaire demandé.
- ❑ Je reviens à l'école avec mes parents pour connaître les conditions de ma réintégration.
- ❑ Si une plainte est déposée, la Sûreté du Québec prend le dossier en charge et je suis rencontré immédiatement par le policier (en présence de mes parents).
- ❑ Je dois m'engager par un contrat à respecter les conditions fixées par l'école. Ces conditions peuvent prévoir des rencontres avec la Sûreté du Québec, Justice Alternative-Jeunesse, le CLSC, la Commission scolaire (psychologie), le Centre Jeunesse, etc.

---

<sup>2</sup> Dans certains cas à incidence légale, l'école est obligée de porter plainte à la S.Q. Dans d'autres cas, à incidence légale ou non, elle peut en référer à la S.Q. en prévention ou en suivi.

- N.B.** 1. Même si l'école porte plainte, la démarche d'intervention des comportements graves à l'école s'applique toujours.
2. Dans certains cas extrêmes ou de récidive, l'école peut référer le dossier à la Commission scolaire pour exclusion de l'école.

## **1.4 Informations générales :**

<b>Horaire des élèves</b>	<b>Préscolaire et primaire</b>	<b>Secondaire</b>
	8 h 05 à 11 h 29 12 h 46 à 15 h 17	8h45 à 11h30 12h50 à 15h30

En dehors de ces heures et des activités parascolaires surveillées par un employé de l'établissement, l'école n'assume pas de surveillance et par conséquent n'est pas responsable si un accident survient. Pour le primaire, une surveillance de 5 minutes s'effectue à l'entrée des élèves en avant-midi et en après-midi. Veuillez donc vous assurer de ne pas envoyer les enfants à l'école trop tôt.

### **Horaire du secrétariat**

L'horaire est à confirmer. Il est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale et ce, en tout temps.

### **Absences aux examens**

Si l'élève prévoit s'absenter pour une période déterminée (tournoi, voyage, etc.) les parents doivent en avertir le secrétariat de l'école à l'avance. L'élève ne pourra pas réclamer des cours de récupération supplémentaires. Par contre, il devra faire une démarche auprès de ses enseignants pour rencontrer les exigences. Il est à noter que la présence aux évaluations de fin d'année est obligatoire.

### **Casiers**

Les casiers sont la propriété de l'école et doivent être propres et barrés en tout temps. Il est fortement recommandé de ne jamais y laisser d'objets précieux ni d'argent. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

### **Parents et visiteurs à l'école**

Tout visiteur ou parent doit se présenter au secrétariat avant de circuler dans l'école. Si vous désirez rencontrer la direction ou un enseignant, prenez un rendez-vous en appelant au secrétariat au 784-2487, poste 2100. En dehors de l'horaire du secrétariat, si personne n'a répondu après deux sonneries, veuillez laisser un message ou rappeler plus tard.

### **Services offerts**

- Orthopédagogie
- Éducation spécialisée
- Travail social
- Psychoéducation et psychologie
- Conseillances en orientation
- Infirmerie scolaire
- Hygiène dentaire
- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire



École des Prospecteurs  
530, avenue William May, C.P. 1086  
Murdochville (Québec) G0E 1W0  
Tél. : 418-784-2487 Téléc. : 418-784-5950

## Code de vie 2018-2019

Après avoir pris connaissance des règles de conduite et de sécurité du code de vie de l'école des Prospecteurs, je m'engage à les suivre.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date

Nous avons lu le code de vie et nous nous engageons à aider notre enfant à suivre ces règles.  
L'école peut compter sur notre collaboration.

\_\_\_\_\_  
Signature des parents

\_\_\_\_\_  
Date